



HONORAIRES au 17 avril 2018

Pour les ventes dont le montant est inférieur à 20.000 Euros, les HONORAIRES ne pourront être inférieurs à 2.000 Euros T.T.C.

de 20 001 € à 50 000 €	10 % TTC
de 50 001 € à 90 000 €	8 % TTC
de 90 001 € à 130 000 €	7 % TTC
de 130 001 € à 200 000 €	6 % TTC
de 200 001 € à 350 000 €	5 % TTC
A partir de 350 001 €	4 % TTC

Autres ventes :

Fonds de Commerce, Cession de Droit de Bail, Parts Sociales, Terrains, Bâtiments Industriels ou Commerciaux, Domaines Agricoles = 10 % TTC

Les prix s'entendent COMMISSION COMPRISE à la charge du vendeur

Avis de valeur : 200 € TTC

Carte professionnelle n° CPI 3002 2018 000 023 922

délivrée par la CCI du GARD

RCP : GROUPAMA Contrat n° 500158780001

Caution : C.E.G.C. Contrat n° 20671TRA111

